

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RU DE NESLES

# Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

## Bassin versant du ru de Nesles

### Compte-rendu n°4 de la réunion du 3 août 2017

• <b>Lieu :</b>	Site du bassin n°1 à 9h30	
• <b>Maître d'ouvrage (MO) :</b>	Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles M. MAGNIER: 03.23.83.19.69	
• <b>Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO):</b>	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques Melle BAUDRIER : 07.85.21.13.37 <a href="mailto:union-des-syndicats@griv.fr">union-des-syndicats@griv.fr</a>	• <b>Maître d'œuvre (MOE)</b> Bureau d'études ECAA M. DANIEL : 07.70.29.68.53 <a href="mailto:gdanel@ecaa02.fr">gdanel@ecaa02.fr</a>
• <b>Contrôleur extérieur</b>	RINCENT BTP Nord Est M. DE OLIVEIRA 03.27.43.43.29	• <b>Coordonnateur SPS</b> SOCOTEC M. DE TIMMERMAN : 06.18.94.41.71 Benoit.detimmerman@socotec.com
• <b>Entreprise Lot 1 : Terrassement et aménagements hydrauliques</b>	RVM M. TASSAN : 06.76.48.03.16 <a href="mailto:direction@rvm-travauxpublics.com">direction@rvm-travauxpublics.com</a>	• <b>Entreprise Lot 2 : Clôtures et plantations</b> PRAT Paysages M. PRAT : 06.32.65.90.75 <a href="mailto:thierry@prat-paysages.fr">thierry@prat-paysages.fr</a>

## PROCHAINE REUNION LE 10 AOUT 2017 A 9H30 SUR SITE – BASSIN N°1

Les personnes convoquées aux réunions sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• <b>Nom, Prénom :</b>	• <b>Fonction :</b>	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
MAGNIER Jean-Luc	Président SIVU Ru de Nesles et maire d'Etampes-sur-Marne	✓			✓
DABLIN Frédéric	Délégué SIVU de la commune d'Etampes-sur-Marne				
AMELOT Stéphan	Maire de Nesles la Montagne – 06.84.65.28.77 <a href="mailto:Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr">Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr</a>		✓		✓
BRICOTEAU Gérard	Adjoint au maire de Nesles la montagne et Propriétaire			✓	✓
BAUDRY Jean Claude	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MALEZE Patrick	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MAHIEUX Christian	Maire de Nogentel				
BOULANGER Liliane	Déléguée de la commune de Nogentel				
BUREL Régis	Adjoint au maire de la commune de Nogentel				
EUGENE Sébastien	Maire de Château Thierry				
DUCLOUX Jean-Pierre	Délégué SIVU de la commune de Château-Thierry				
ROBIN Elisa	Déléguée SIVU de la commune de Château-Thierry				
PIOT Solenn	Val d'Europe Agglomération (gestionnaire aqueduc de la Dhuis) 06.30.52.43.87 – <a href="mailto:solenn.piot@valagglo.fr">solenn.piot@valagglo.fr</a>		✓		✓
Maire Cédric	SAUR – délégataire aqueduc de la Dhuis 06.60.08.56.83 – <a href="mailto:cedric.maire@saur.com">cedric.maire@saur.com</a>		✓		✓
DE TIMMERMAN Benoit	SOCOTEC – coordination SPS		✓		✓
DE OLIVEIRA Marcel	RINCENT BTP – Contrôle Extérieur				
ANGERS Jean Paul	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne 03.26.51.19.66 – <a href="mailto:jean-paul.angers@civc.fr">jean-paul.angers@civc.fr</a>		✓		✓
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne 03.23.24.87.12 - <a href="mailto:ifaramus@aisne.fr">ifaramus@aisne.fr</a>		✓		✓
SIRON Anne	Conseil Régional des Hauts de France (Fonds FEDER) 03.22.97.27.97 - <a href="mailto:Anne.SIRON@hautsdefrance.fr">Anne.SIRON@hautsdefrance.fr</a>		✓		✓
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine-Normandie 03 26 66 57 75- <a href="mailto:labourel.sabine@aesn.fr">labourel.sabine@aesn.fr</a>		✓		✓
AUGELMANN Julien	Agence de l'Eau Seine-Normandie				

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
LELIEVRE Anne-France	Direction Départementale des Territoires – Unité Police de l’Eau 03.23.24.65.21 - <a href="mailto:anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr">anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr</a>		✓		✓
GREFF Bénédicte	Communauté d’agglomération de la Région de Château-Thierry <a href="mailto:benedicte.greff@carct.fr">benedicte.greff@carct.fr</a>				
SIMON Sébastien	Président SGV Nesles et viticulteur sur le coteau de Nesles / Etampes – <a href="mailto:earl.simon-legrand@wanadoo.fr">earl.simon-legrand@wanadoo.fr</a> 06.82.95.84.19	✓			✓
POUZET Hélène	Syndicat Général des Vignerons de Champagne <a href="mailto:hpouzet@sgv-champagne.fr">hpouzet@sgv-champagne.fr</a>				
LOISEAU Reynald	Responsable d’exploitation viticole MHCS <a href="mailto:rloiseau@moethennessy.com">rloiseau@moethennessy.com</a> – 06.07.35.04.92			✓	✓
PLATEAU Dominique	Agriculteur sur le coteau Nesles / Etampes <a href="mailto:plateaud@wanadoo.fr">plateaud@wanadoo.fr</a> – 06.81.52.45.07	✓			✓
LERICHE François	Propriétaire Nesles <a href="mailto:francoisleriche@orange.fr">francoisleriche@orange.fr</a>		✓		✓
SOLIVEAU Daniel	Propriétaire Etampes	✓			✓
PUBLIER Thierry	Riverain Nesles-la-Montagne	✓			
M.TOUZE Denis	CD 02 - Voirie départementale <a href="mailto:dtouze@aisne.fr">dtouze@aisne.fr</a>				
TASSAN Olivier	Directeur - RVM	✓			✓
Chany GUILLOT	Ingénieure QSE/Méthodes –RVM <a href="mailto:methodes@rvm-travauxpublics.com">methodes@rvm-travauxpublics.com</a>	✓			✓
José BRAGA	Chef de chantier – RVM <a href="mailto:rvm-secteursud@orange.fr">rvm-secteursud@orange.fr</a>		✓		✓
PRAT Thierry	PRAT Paysages	✓			✓
BAUDRIER Mathilde	USAGMA – Assistant à maîtrise d’ouvrage	✓			✓
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d’œuvre	✓			✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• **ADMINISTRATIF:**

- |  |   |
|--|---|
| <p><b><u>Document à transmettre :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableau récapitulatif des DICT faites par les entreprises</li> <li>- Planning des travaux</li> <li>- Phasage des travaux montrant la destination des déblais et la réalisation des remblais</li> <li>- Demande des arrêtés de circulation<br/><b>Urgent</b></li> <li>(Copie à produire au AMO/MO et MOE)</li> <li>- Altimétrie du dessus de la voûte de la Dhuis au droit des ouvrages de franchissements n° 171 et 172</li> <li>- Détail des ouvrages de vidanges des bassins (accès pour manœuvre des vannes)</li> <li>- Demande d'autorisation d'ébrancher les arbres et arbustes à proximité du bassin n°2 (<b>AMO &gt; propriétaires concernés</b>)</li> <li>- Convention de passage sur chemin d'exploitation pour accès à la ravine avec seuils enrochés (151, 187, 150, 188, 149) (<b>AMO &gt; propriétaires concernés</b>)</li> <li>- <b><u>Document reçu :</u> Plan indice 3 du bassin 1 avec le réalignement des bornes</b></li> </ul> | <p><b><u>EDITEUR &gt; DESTINATAIRE</u></b></p> <p><b>(RVM / PRAT &gt; MOE)</b></p> <p><b>(RVM / PRAT &gt; MOE) – Urgent</b></p> <p><b>(RVM &gt; MOE) – Urgent</b></p> <p><b>(RVM &gt; Nesles / CD02) -</b></p> <p><b>(Val d'agglo &gt;AMO/MOE)</b></p> <p><b>(RVM &gt; MOE)</b></p> |
|--|---|

• **TRAVAUX:**

Les travaux ont démarré :

- Le **10 juillet** pour le lot 2 pour la phase de dégagement des emprises du bassin n°1 (fin de travaux le 13/07)
- Le **17 juillet** pour le lot 1 pour le démarrage des terrassements du bassin n°1.

**Points particuliers :**

- **Circulation des moyens de transport : création de poussière dans le lotissement, faire passer les camions autant que possible par la jachère du futur bassin n°2.**
  - Signalisation des travaux interne au massif viticole à mettre en place dès le 17 juillet (**lot 1**).
- Rappel :** La pose d'une signalisation de chantier de type « routé barrée » est à faire sur l'emprise de la Dhuis au droit des passages des chemins viticoles. Toutes formes de circulation sont interdites sur la Dhuis.
- Les terres issues du décapage feront l'objet **d'une éventuelle évacuation uniquement en cas de surplus après réemploi pour les besoins des travaux.**

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- L'entreprise procédera au tri des matériaux lors de la réalisation des déblais des bassins. Les limons seront à réemployer en remblai et l'ensemble des autres matériaux évacués.
- Visite sur le bornage du terrain n°2 : le plan de bornage est à transmettre aux entreprises.

**Exécutions des travaux :**

- Travaux en cours sur le bassin, avancement à 90% des déblais, tri des roches présentes pour mise en stock et réemploi pour les besoins du chantier. Remblai de la digue terminé, reste à tirer les talus.

Le fond du bassin est composé essentiellement de bloc de grès, de sable et de terres marno-calcaires. L'infiltration sera importante malgré la mise en place d'une couche de terre végétale. Il y a un peu d'argile à l'emplacement de la future amenée d'eau par le dépierreur 220. La plantation est compromise ainsi que le maintien d'un niveau d'eau à part peut-être dans cette zone de sédimentation ! **A revoir avec l'agence de l'eau.**



- Il est rappelé que le réemploi des roches pour la réalisation des rampes en enrochements bétonnés et acceptée sous réserve d'un lavage à haute pression des blocs avant mise en place du béton de scellement.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- Agrandissement des ouvrages de sorties du bassin n°1 (massifs d'infiltrations et de rejets) par terrassement de l'emprise disponible sur une profondeur de 1,5 m et la mise en place d'enrochements. Fait pour le premier, fait ce jour pour le second.



- La réalisation d'une finition autour des canalisations en enrochements bétonnés.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région  
Hauts-de-France



- **Fossé à redents n°102** : visite faite ce jour, un débroussaillage devra être réalisé sur environ 500 m<sup>2</sup> avant son reprofilage.



**Rappel :**

- **Ouvrages dépierreurs 204, 205 et 186 :**
- Le dépierreur 205 est supprimé et le 186 sera doublé.
- Le rejet du dépierreur 204 se fera dans le fossé riverain existant dont les eaux seront collectées au point bas par le dépierreur 186.
- **Ouvrages 151, 187, 150, 188, 149 :**

Les ouvrages 149 et 188 pourront être réalisés avec l’approvisionnement des enrochements par le chemin d’exploitation débouchant sur l’ouvrage 128. Chaque redent comprendra environ 40 m<sup>3</sup> d’enrochements



Un débroussaillage est à prévoir au niveau de l’ouvrage 149 par le lot 1 – date de réalisation à convenir début septembre.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l’érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l’Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Ouvrages 190, 121, 217 et 140 :**



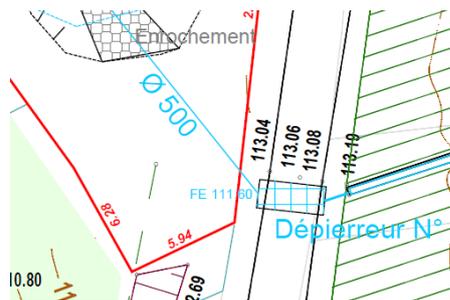
La jonction entre les ouvrages 190 (canalisation de diam 500mm) et le fossé à redents 140 est techniquement compliqué. Voir la possibilité de supprimer la canalisation et de la remplacer par un caniveau de type 90\*30\*30 le long du talus existant.

Le chemin (121) doit être contrepenté vers le talus et de ce fait canaliser les eaux vers le fossé. Le raccord entre 2 fossés et plus simple qu'entre canalisation et fossé.

De plus en cas d'arrivée d'une grande quantité d'eau à l'entrée de la canalisation 190 le risque de débordement sur la route serait plus élevé qu'à l'entrée d'un fossé/caniveau ouvert

- **Canalisation en diam 500 provenant du dépierreur n° 220 alimentant le bassin n°1 :**

Est validé la modification de la canalisation en béton par du **PVC SN8** de diamètre égal suite délai d'approvisionnement ne permettant pas de respecter le planning. **Uniquement pour cet ouvrage.**



Une cunette engazonnée sera réalisée au droit de cette canalisation pour permettre un ruissellement des eaux vers le bassin en cas de colmatage de la grille par des végétaux divers.

- **Ouvrage de vidange des bassins 1 et 2 :**

Modification de hauteur des ouvertures inter-planches : 4 cm au lieu de 3 cm.

2 planches seront mises en place sur le radier pour obtenir une hauteur d'eau de l'ordre de 30 cm.

Les planches seront montées jusqu'au NPHE – 50 cm.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne





Ouverture de 4 cm au lieu de 3 cm pour passage de l'eau et blocage des flottants

2 Planches reposant sur le fond de l'ouvrage

Ce type d'ouvrage sera intégré dans les digues et sera mis en sécurité pour l'accès du personnel devant manipuler la vanne de fermeture de l'exutoire. **Plan de détail à fournir par l'entreprise pour visa.**

- **Ouvrages 152-140 et 142-143** -fossés trapézoïdaux à redents, la dépose de 2 rangs de vignes sera nécessaire pour la réalisation des ouvrages.

Pour le n°140, la dépose se fera au niveau d'une pointe par 1 rang et quelques pieds puis 2 rangs. Au démarrage du fossé, création d'une nouvelle pointe pour décaler le démarrage du rang.

**Planning prévisionnel du bassin n°1 – en attente du planning général RVM :**

**Lot n°1**

- **Installation de chantier : le 17/07 sur le terrain communal d'Etampes à côté du Château d'eau – Fait le 20/07**
- **Décapage : les 17 et 18/07 - Fait**
- **Pose des canalisations (diam 300 en sortie + massif drainant et diam 500 en entrée) : 18, 19 et 20 /07 – en cours**
- **Déblaiement du bassin à compter du 21/07 pour 2 semaines puis terre végétale sur les talus**
- **Pose des ouvrages de protection hydrauliques et équipements du bassin du 31/07 au 11/08**

**Lot n°2 :**

- **Pose de la clôture et portail : à compter du 16/08 pour 1 semaine**
- **Engazonnement des talus : à compter du 21/08**

**Arrêt pour vendage à compter de début septembre pour 15 jours environ.**

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Plan général des aménagements



Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles  
Maîtrise d'oeuvre partielle

CARTE DES AMENAGEMENTS  
PROJET

Légende

- |                         |  |                                      |                                       |
|-------------------------|--|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Reprise entrée au champ | Buse                                     | Fossé                                | Ru de Nesles                          |
| Avaloir dépiéreur       | Caniveaux béton trapézoïdaux spécifiques | Fossé - installation grands redents  | Ru de la Butte BLanche (intermittent) |
| Bassin de tamponnement  | Chemin bétonné profilé                   | Fossé - installation petits redents  |                                       |
|                         | Chemin reprofilé V spécifique            | Fossé à redent                       |                                       |
|                         | Chemin reprofilé avec pente unique       | Noue enherbée                        |                                       |
|                         | Création de seuils enrochés              | Renforcement du lit par empierrement |                                       |



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Réunion sur site le jeudi 10 août à 9h30 pour l'avancée des travaux du bassin n°1



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne

